

Règlement complet du concours – 4 billets de golf avec voiturettes au Club de golf Victoriaville

1. Admissibilité

Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.

Une seule participation par personne est permise. Les employés, représentants et agents de l'Agence Ton Caddie, ainsi que les personnes domiciliées à la même adresse, ne sont pas admissibles.

2. Durée du concours

Le concours débute le **vendredi 15 août 2025 à 7 h (HE)** et se termine le **mercredi 20 août 2025 à 23 h 59 (HE)**.

3. Mode de participation

Aucune obligation d'achat. Pour participer, vous devez :

- Remplir le formulaire disponible **uniquement** via nos réseaux sociaux, soit :
 - La page Facebook officielle **Ton Caddie** ;
 - Le compte Instagram officiel **Ton Caddie**.
- **Identifier dans les commentaires les golfeurs avec qui vous partageriez ce prix** ;
- **Aimer et suivre les pages Facebook et/ou Instagram de Ton Caddie** (condition obligatoire) ;
- Aimer la publication du concours.

Une seule participation par personne sera retenue. Toute tentative de participation multiple entraînera l'exclusion du concours.

4. Description du prix

Le gagnant recevra :

- **Quatre (4) billets de golf avec voiturettes** pour le Club de golf Victoriaville.
- Aucune restriction de journée ou d'heure d'utilisation.

- Billets valides pour la saison de golf 2025 seulement.
- Nous ne garantissons pas la validité des billets au-delà de cette date. Pour toute utilisation en dehors de la saison 2025, il faudra vérifier avec le club selon ses politiques.
- Selon disponibilité.
- Non monnayable, non transférable, aucune prolongation possible.
- Les billets seront envoyés par la poste au gagnant.

5. Conditions associées au prix

Le prix sera offert tel quel. Aucune compensation ne sera accordée en cas de non-utilisation.

6. Tirage

Le tirage au sort sera effectué le **21 août 2025** parmi toutes les participations admissibles. Le gagnant sera contacté par courriel dans les 72 heures suivant le tirage. Il devra :

- Confirmer son acceptation du prix dans un délai de 7 jours.

En cas de non-réponse, d'inadmissibilité ou de refus du prix, un nouveau tirage pourra être effectué.

Le nom du gagnant sera annoncé officiellement sur notre site web (page *Concours et promotions*) et dans notre infolettre, sauf en cas d'avis contraire.

7. Infolettre

En participant, vous consentez à recevoir des courriels de l'Agence Ton Caddie. Vous pouvez vous désabonner en tout temps via le lien prévu à cet effet.

8. Limitation de responsabilité

En acceptant le prix, le gagnant et ses invités libèrent l'Agence Ton Caddie, ses représentants et partenaires, de toute responsabilité liée à la participation au concours ou à l'utilisation du prix, notamment :

- En cas de problème de réservation, de disponibilité ou de conditions météorologiques ;
- Pour tout incident survenant avant, pendant ou après la partie de golf.

9. Mention importante

Le Club de golf Victoriaville n'est pas organisateur ni partenaire officiel de ce concours. Les billets offerts sont uniquement valides pour jouer sur ce parcours, selon les conditions mentionnées ci-dessus.

10. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement. Une copie est disponible sur demande à l'Agence Ton Caddie.

11. Sécurité et protection des participants

L'Agence Ton Caddie ne demandera jamais d'informations personnelles sensibles (numéro de carte de crédit, mot de passe, ou tout autre renseignement privé) via ses réseaux sociaux, site web, infolettre ou tout autre moyen de communication.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de fraude ou d'arnaque provenant de tiers se faisant passer pour l'Agence Ton Caddie.

Cette mention s'applique à tous les participants, à tous les concours et à toutes les activités organisées ou promues par l'Agence Ton Caddie.